

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 19 novembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (468r, 469v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 19 novembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45900>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 novembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Noizet, Charles René](#)

Lieu de destination Metz (Moselle)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin s'étonne que Noizet ne lui ait pas donné avis de la communication aux experts de l'antériorité de calorifères à foyer mobile et circulation d'air chaud sur le brevet de Haunet de 1857, et de l'antériorité de buslettes mobiles de Mousseron de Châlons et de Jacquet de Reims sur celles de Haunet.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Haunet, Émile](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Mousseron \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Châlons-en-Champagne \(Marne\)](#)
- [Reims \(Marne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Lundi le 19 juill 1663

affandive Marquet

je suis surpris que vous
ne meez pas donne avis de
la somme que vous avez de
faire aux raports de la commu-
nion des renseignements au
sujet de l'antériorité des catalogues
à faire mobile et immobile
dans lequel furent bien avant que
M. Poussin ait en tête de mettre
la description dans son traité
de 1637 il en est de même de la
basse mobile qui y a été ajoutée
d'une façon très confuse les basses
mobiles étaient faites dix ans
auparavant pour direz de
télégrapher des faits en toute partie
le moyen de faire dans les
ateliers de M. Meurillon à Maloens
à Braine sur M. Marquet
il sont les derniers points
sur lesquels M. Lormain ait
entrepris le débat il faut que M.
les raports soient approuvés et
faire une enquête sur ce point.

qui voient profondes le retentissement des publications de M. le carmeil
les experts avaient exprimé la même idée et les parties a
m' pas fait leur rapport sans
être avisé sur ces questions et
sans avoir consulté la majorité
des parties sur les deux qu'ils
avaient à prendre de manière
peu favorable pour que l'autorité
deux pas aussi longtemps
sans être occupés et sans entrer
dans une affaire d'autant plus
grave au plus tôt et au plus
bien parfaitement voulue

Godinoff